

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1975)**

Heft 322

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le vrai visage de la censure

La pornographie au cinéma fait le bonheur des partisans de la censure ; il ne se passe pas de mois en Suisse romande que tel ou tel film ne soit interdit à grands renforts de publicité, sans compter tous les visas refusés au sein des petits comités de spécialistes officiels de la moralité publique. Et les protestations de se multiplier au nom de la liberté d'expression. L'échange de déclarations définitives qui ponctue généralement les interventions des autorités (le public est adulte et saura lui-même faire son choix, lancent les uns; le public doit être protégé des coups bas des pornographes de bas étage, déclarent les autres) masque le vrai visage de la censure cinématographique.

En réalité, sous le couvert de l'efficacité commerciale, se perpétue au fil des années une sélection impitoyable des films qui réduit le septième art accessible aux amateurs helvétiques (mis à part quelques tentatives remarquables pour desserrer l'étouffement, risquées par la Cinémathèque suisse et le Centre d'animation cinématographique genevois, par exemple) à l'état de caricature.

Et cette censure-là est réellement efficace: ce sont des pans entiers de la culture mondiale qui restent systématiquement dans l'ombre, pratiquement sans exceptions. Qu'on en juge plutôt en analysant la provenance des films importés en Suisse en 1974 (voir en page 2).

Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Hong-Kong, plus une pincée de films suisses de-ci de-là, voilà donc l'origine exclusive du cinéma projeté dans les salles commerciales de Genève à Romanshorn. Le tiers monde, les pays de l'Est, l'Asie (Hong-Kong fait exception ici grâce à la mode très américanisée du western-soja) sont boycottés, et toutes les récompenses (l'Algérie à Cannes, pour ne prendre que l'exemple le plus récent) sanctionnant la valeur des productions réalisées dans ces portions du globe semblent n'y rien changer.

C'est l'industrie de la banalisation de l'image qui a pris désormais le dessus : une remise en question sérieuse de l'ordre social (mis à part quelques alibis mondialement reconnus, et tolérés tant qu'ils sont rentables), une originalité véritable de l'expression artistique, voire même le reflet trop fidèle de réalités locales, sont catalogués comme des obstacles à la plus large diffusion, celle-là étant tenue pour le seul et unique critère de choix.

Des « à priori » semblables ont longtemps interdit l'accès aux œuvres réalisées par des cinéastes helvétiques jusqu'à ce que l'audience internationale du Genevois Alain Tanner ouvre quelques portes à des cinéastes privilégiés de notre pays (suisse romands en particulier : le reste de la production suisse n'a pas meilleure presse pour si peu auprès des distributeurs qui stigmatisaient encore tout récemment, lors de leur dernière assemblée générale de Davos, les risques financiers que leur fait courir la programmation de films helvétiques et refusaient la « tâche ruineuse » d'ouvrir leurs écrans à ceux-ci).

Le plus grave dans cette situation est que la Confédération, tant par sa politique culturelle (crédits dérisoires à la Cinémathèque suisse, notamment) que par sa politique « commerciale » (cartellisation tolérée de l'industrie cinématographique suisse, régime suranné des contingents d'importation de films) contribue encore à accélérer ce mouvement du cinéma vers l'insignifiance.

Le diagnostic est grave si l'on songe qu'il y va de l'avenir et de la crédibilité d'un « divertissement populaire » directement menacé par le géant des moyens de communications de masse, la télévision.

DANS CE NUMÉRO (notamment) : pp. 2/3 : Europe et Etats-Unis : alliés mais concurrents ; pp. 4/5 : La myopie du capitalisme régional ou la fatalité des concentrations industrielles ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : La famille n'est plus ce qu'elle était...

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 322 19 juin 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

322